

Description

L'horticulteur ou l'horticultrice AFP s'occupent principalement des plantes, ainsi que de leurs milieux de vie naturels et aménagés. Selon l'orientation choisie, ils participent aux travaux de création et d'entretien de jardins publics ou privés ou à la culture et à l'entretien de plantes en plein air, en serres ou à l'intérieur d'un bâtiment.

Leurs principales activités consistent à :

Pour les deux orientations

- préparer le sol des surfaces à planter, semer les graines, planter les végétaux en pleine-terre ou en pots;
- arroser les végétaux, épandre des engrais liquides et solides, appliquer des produits phytosanitaires afin de prévenir d'éventuelles maladies, protéger les plantes du froid à l'aide de différents matériaux;
- choisir les plantes, les étiqueter et les emballer, vérifier le bulletin de livraison, charger les plantes dans le véhicule de livraison;
- nettoyer les sols, les machines et les outils, trier et éliminer les déchets de manière écologique;

Orientation paysagisme

- entretenir les jardins et les espaces verts (tondre et faucher, ramasser les feuilles, tailler les haies, les arbustes, etc.);
- planter des arbustes ou des arbres, engazonner une zone de terrain;
- construire des éléments en dur tels que terrasses, plans d'eau, etc.;

Orientation production de plantes

- semer des plantes, installer des systèmes d'arrosage appropriés, arroser les cultures selon leurs besoins;
- rabattre les plantes, poser des tuteurs, planter ou transplanter des végétaux;
- repiquer des plantons;
- préparer et diviser les végétaux afin d'effectuer des boutures.

Environnement de travail

Les horticulteurs AFP travaillent en équipe sous la supervision d'un horticulteur ou d'une horticultrice responsable. Dans l'orientation paysagisme, ils exercent leur profession en plein air par tous les temps, en lien avec le rythme des saisons. Dans l'orientation production de plantes, ils travaillent sous abris ou dans les serres durant l'hiver, et en plein air durant la belle saison.

Formation

La formation d'horticulteur ou d'horticultrice AFP s'acquiert par un apprentissage en entreprise ou en école dans l'une des orientations suivantes: paysagisme ou production de plantes. Seule l'orientation "paysagisme" est proposée comme formation en école à plein temps.

Lieux

En entreprise

- formation pratique (4 jours par semaine) dans une exploitation horticole;
- formation théorique (1 jour par semaine) à l'école professionnelle;
- cours interentreprises (selon l'orientation, 14 ou 11 jours sur 2 ans).

En école à plein temps

- théorie et pratique à Lullier (GE).

Pour plus de détails,

consulter www.orientation.ch/ecoles.

Durée

- 2 ans.

Conditions d'admission

- scolarité obligatoire achevée;
- certaines entreprises ou écoles recourent à un examen d'admission.

Titre obtenu

- attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) d'horticulteur ou d'horticultrice, avec mention de l'orientation.

Contenu

PR: production de plantes; PA: paysagisme.

Branches théoriques (sur 2 ans)	PR	PA
Préparation de livraisons	20	
Travaux d'entretien dans l'entreprise	60	20
Travaux de plantation et de semis	40	40
Nutrition et protection des plantes	50	40
Connaissance et utilisation des plantes	120	120
Entretien de jardins et d'espaces verts		50
Aménagement de jardins et d'espaces verts		110
Production de plantes	60	
Multiplication de plantes	30	
Culture générale	240	240
Sport	80	80
Total	700	700

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Résistance physique
- Aptitude à travailler en équipe
- Sens de l'observation
- Habileté manuelle
- Résistance aux variations de température

Perspectives professionnelles

Les horticulteurs AFP trouvent des emplois dans des exploitations horticoles, des commerces ayant leurs propres centres de production, de grandes entreprises ou administrations pour l'entretien des extérieurs et de la décoration florale des bâtiments, des stations de recherche horticoles, etc.

AFP délivrées en Suisse romande en 2018:

FR: 5; GE: 14; NE: 4; VD: 11; VS: 9.

Perfectionnement

Les horticulteurs AFP peuvent envisager un complément de formation pour obtenir le certificat fédéral de capacité (CFC) d'horticulteur-trice. Un CFC est nécessaire pour accéder à la maturité professionnelle, et est généralement exigé pour suivre une formation supérieure (p.ex. brevet fédéral).

Professions voisines

- Fleuriste AFP/Fleuriste AFP
- Horticulteur CFC: floriculture/Horticultrice CFC: floriculture
- Horticulteur CFC: paysagisme/Horticultrice CFC: paysagisme
- Horticulteur CFC: pépinière/Horticultrice CFC: pépinière
- Horticulteur CFC: plantes vivaces/Horticultrice CFC: plantes vivaces
- Praticien forestier AFP/Praticienne forestière AFP

Adresses

Centre de formation professionnelle Nature et Environnement (CFPne)
Centre de Lullier
Rte de Presinge 150
Ecole d'horticulture
1254 Jussy
Tél.: 022 546 67 10
<http://www.ge.ch/po/cfpne/>

JardinSuisse
Association des entreprises horticoles
Département Formation professionnelle
Bahnhofstrasse 94
5000 Aarau
Tél.: 044 388 53 35
<http://www.jardinsuisse.ch>